

— Délégation départementale de la Charente

Service Santé Environnement

—
—
—
—
—
—
—

Rapport sur la qualité des eaux de baignade en CHARENTE Saison 2021

En France, le contrôle de la qualité des eaux de baignade en eau douce et en eau de mer fait l'objet d'un suivi par le ministère chargé de la santé. Chaque année, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées, plus de 33 000 prélèvements d'eau sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire qui est organisé par les Agences Régionales de Santé en application des dispositions du Code de la Santé publique. Les résultats sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://baignades.sante.gov.fr>.

La connaissance de la qualité de l'eau permet :

- de prévenir des risques sanitaires liés à la baignade pouvant être induits par d'éventuels rejets ou dysfonctionnements des réseaux d'assainissement en amont du site de baignade,
- une meilleure maîtrise pour les collectivités des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

En Charente, 15 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire en 2021.

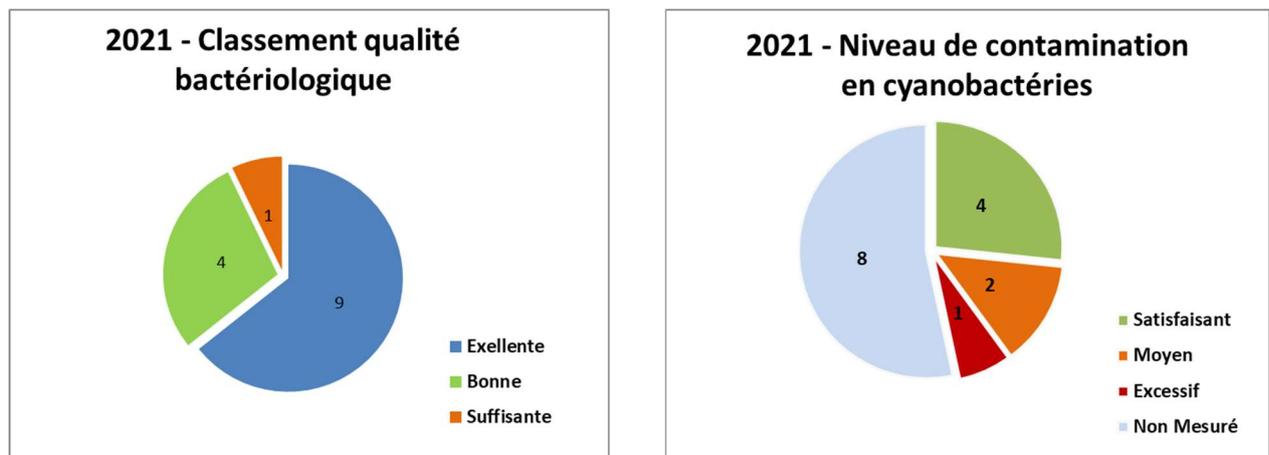
Commune du site	Nom du site	Cours d'eau ou plan d'eau
AUBETERRE SUR DRONNE	BAIGNADE MUNICIPALE	Rivière La Dronne
BROSSAC	ETANG VALLIER	Etang Vallier
CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	BAIN DES DAMES	Rivière la Charente
CONDAC	REJALLANT	Rivière la Charente
CONDAC	BAIGNADE SPORT NATURE (<i>nouveau site</i>)	Rivière la Charente
ECURAS	VILLAGE LE CHAT	Plan d'eau du village vacances
GOURS (LES)	BAIGNADE DE POINT FOLLE	Plan d'eau des Gours
LAMERAC	LA VERGNE	Etang de Lamerac
MARSAC	LA GRANDE ILE	Rivière la Charente
PRESSIGNAC	LA GUERLIE	Retenue secondaire de Lavaud
SAINT VALLIER	LAC SENSATION FRISSON	Plan d'eau
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	LA GRANDE PRAIRIE	Plan d'eau de la Grande Prairie
VARS	LE PORTAL	Rivière la Charente
VILLEFAGNAN	LES TROIS FONTAINES	Plan d'eau de Villefagnan
VINDELLE	LES PETITS ESSARDS	Rivière la Charente

Pour chaque baignade, un prélèvement est effectué 15 jours avant la date d'ouverture, puis, deux prélèvements d'eau mensuels sont réalisés pendant la saison. Les paramètres tels que les conditions météorologiques, la présence de macropolluants... sont relevés et des analyses bactériologiques, chimiques et d'algues (cyanobactéries) sont effectuées.

Carte mise à jour à insérer

En 2021, 9 baignades sur 14 ont été classées excellentes, 4 baignades bonnes et 1 baignade suffisante selon les résultats des paramètres bactériologiques obtenus sur les 4 dernières années (2018 – 2021) comme décrit dans la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. Le nouveau site de baignade, baignade Sport Nature, commune de Condac, obtiendra son premier classement dans 4 ans.

Le niveau de contamination en cyanobactéries est satisfaisant pour 4 baignades, moyen pour 2 et excessif pour 1. Les 8 autres baignades, du fait de leur site d’implantation et de la nature de leurs eaux n’ont pas fait l’objet d’un suivi pour le paramètre cyanobactérie. La méthode de classement ainsi que les critères d’évaluation des cyanobactéries sont présentés en annexe.



Chaque personne responsable d’une baignade doit en élaborer le profil qui a pour objectif d’une part d’identifier les sources de pollution susceptibles d’influencer la qualité des eaux de la baignade et d’autre part de mettre en place des mesures de gestion préventives.

En fonction du classement des eaux (excellente, bonne, suffisante ou insuffisante), la périodicité de révision des profils est fixée comme ci-dessous :

- ✓ Baignade de qualité « excellente », le profil n’est pas révisé,
- ✓ Baignade de qualité « bonne » : révision tous les 4 ans,
- ✓ Baignade de qualité « suffisante » : révision tous les 3 ans,
- ✓ Baignade de qualité « insuffisante » : révision tous les 2 ans.

Aucun profil de baignade n’a fait l’objet en 2021 d’une révision. Pour la saison 2022, au vu du nouveau classement, le profil de baignade de Réjallant à Condac devra être revu.

Lorsque le profil de baignade indique un risque de prolifération de cyanobactéries, le responsable de la baignade en assure une surveillance appropriée et ce paramètre est inclus dans le contrôle sanitaire.

Nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative:

Une nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative a été publiée le 6 avril 2021. Sa mise en place était possible dès 2021, mais son application obligatoire est portée à la saison 2022.

Cette instruction prend en compte l’actualisation de la liste des espèces de cyanobactéries toxigènes, de nouvelles valeurs toxicologiques de référence de certaines toxines, et fixe de nouveaux seuils de gestion.

Le planning des prélèvements du contrôle sanitaire reste inchangé. Seuls les paramètres relatifs à la recherche de cyanobactéries sont modifiés. Le nombre de cellule total de cyanobactéries est remplacé par le calcul du biovolume correspondant au volume de cellules de cyanobactéries toxigènes dans une quantité unitaire. La recherche de cyanobactéries devenant hebdomadaire lorsque la présence de cyanobactéries toxigènes est identifiée.

La fermeture de la baignade est basée sur la présence de toxine au-delà du seuil sanitaire fixé par toxine (cf. tableau en annexe).

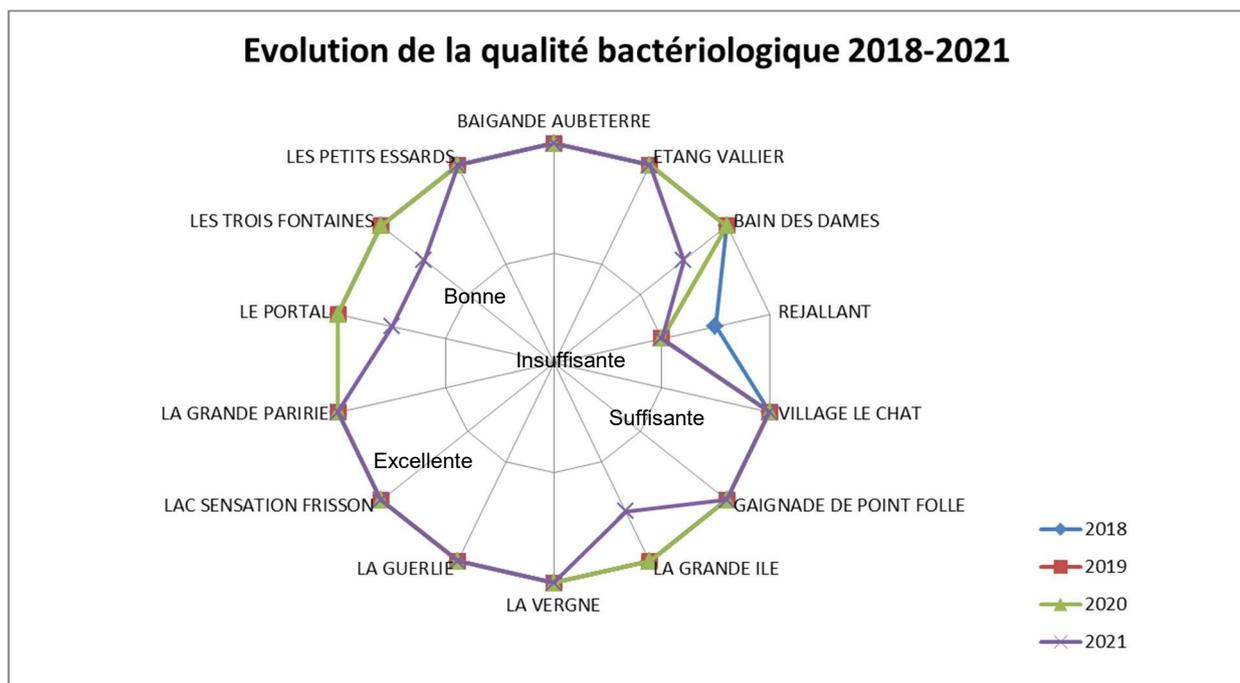
Quatre sites ont fait l'objet d'un suivi bimensuel pour les cyanobactéries : la baignade de Point Folle aux Gours, le plan d'eau du village le Chat à Ecuras, le plan d'eau de la Guerlie à Pressignac et le plan d'eau de la Grande Prairie à St Yrieix. Quatre autres sites ont été suivis une fois en juillet et en août cette année.

Pour cette année de transition relative à l'application de l'instruction, les fermetures de baignades dues à la présence de cyanobactéries ont été régité d'une part en fonction du dénombrement de ces microorganismes et d'autre part de la présence ou non, dans les eaux de baignade, de cyanotoxines (risque sanitaire réel pour les baigneurs). Ainsi, le site le plus impacté en 2021 a été la baignade de la Guerlie pour laquelle 4 prélèvements ont montrés des concentrations en cyanobactéries supérieures à 100 000 cellules/ml. Par conséquent, la baignade a été fermée dans un premier temps le 21 juillet sur le critère de la numération, puis réouverte le 23 juillet du fait de l'absence de toxine dans les eaux. Une seconde fermeture du 13 au 25 août a eu lieu car la concentration de toxines était supérieure aux seuils sanitaires définis par l'instruction ministérielle.

Les baignades du plan d'eau du village le Chat à Ecuras et de l'Etang Vallier à Brossac ont fait respectivement l'objet de 7 et 1 prélèvements supérieurs à 20 000 cellules/ml (maximum de 39 000 cellules/ml). Un suivi renforcé a donc été mis en place pour ces sites.

Les autres baignades n'ont présenté aucun dépassement sur l'ensemble de la saison, les dénombrements de cyanobactéries étaient compris entre 120 et 2 100 cell/ml, pour 3 baignades, et entre 4 770 et 19 780 cell /ml pour 1 baignade.

Les analyses relatives aux cyanobactéries ont été sous traitées par le laboratoire départemental de la Charente, titulaire du marché public relatif au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, au laboratoire départemental de la Dordogne.



En conclusion, 64% des eaux de baignade charentaises ont une qualité bactériologique classée excellente, 29% bonne et 7% satisfaisante. Quatre baignade ont été déclassées d'excellente à bonne en 2021.

Cependant, certaines d'entre elles, sont potentiellement à risque pour les baigneurs du fait de la prolifération de cyanobactéries. Ces sites font donc l'objet d'un suivi renforcé.

ANNEXE

CLASSEMENT DES BAINADES

Paramètres	QUALITÉ EXCELLENTE	QUALITÉ BONNE	QUALITÉ SUFFISANTE	QUALITÉ INSUFFISANTE
Entérocoques fécaux	95 ^{ème} percentile ≤200 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 400 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤300 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >330 UFC*/100 mL
Escherichia coli	95 ^{ème} percentile ≤500 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 1000 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤900 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >900 UFC*/100 mL
EAU CONFORME				EAU NON CONFORME

*UFC : unité formant colonies

MESURES DE GESTION RELATIVES AUX CYANOBACTERIES (avant 2022)

Depuis 2016, pour harmoniser les pratiques des 12 délégations départementales de l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans l'attente des évolutions de la recherche, la gestion du risque est essentiellement basée sur le dénombrement des cellules de cyanobactéries.

	SITUATION NORMALE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Cellule de cyanobactéries /mL d'eau	De 0 à 20 000 cellules	De 20 000 à 100 000 cellules	>1000 0000 cellules	Fort coloration de l'eau ou présence d'une couche mousseuse de cyanobactéries
Mesures de gestion	Suivi des concentrations	Informations Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Interdiction de consommer les produits de la pêche Suivi des concentrations hebdomadaire

NOUVELLES MESURES DE GESTION RELATIVES AUX CYANOBACTERIES

		Niveau de vigilance	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2
Cellule de cyanobactéries /mL d'eau	Absence de cyanobactéries toxigènes Chlorophylle a <10µg/l	Chlorophylle a >10µg/l	Somme des biovolumes > 1mm3/L	Toxine(s) > seuil sanitaire
Mesures de gestion		Suivi des concentrations hebdomadaire	Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Interdiction de consommer les produits de la pêche Suivi des concentrations hebdomadaire

VALEURS DE GESTION RELATIVES AUX CYANOTOXINES

Instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative du 6 avril 2021

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Valeur de gestion (µg/l)	0,3 µg/l	42 µg/l	Limite de détection	30 µg/l